



PROCÉDURE - Dépôt d'une demande de soutien financier pour l'achat d'un support à vélo pour les bâtiments commerciaux existants sur le boulevard du Curé-Labelle

Montant de la subvention : 50% du montant de la facture pour un maximum de 1 000\$

Conditions d'admissibilité au programme :

1. La demande de soutien financier doit viser l'achat et l'installation d'un support à vélo neuf pour un commerce situé sur le boulevard du Curé-Labelle qui rencontre les conditions mentionnées sur le formulaire de demande de remboursement;
2. La Ville de Blainville vous invite à favoriser l'achat local de votre support à vélo;
3. Un maximum d'une (1) subvention par bâtiment commercial est offerte;
4. La demande doit être déposée au plus tard 90 jours suivant la date d'achat du support à vélo;
5. **Le support doit :**
 - Permettre au vélo d'être entreposé en position debout (position d'utilisation) et d'être cadenassé,
 - Être constitué de métal peint ou traité pour prévenir la rouille et fixé au sol ou au mur du bâtiment,
 - Doit permettre l'entreposage d'au moins 3 vélos ou selon le minimum exigé au règlement.

Marche à suivre pour le dépôt d'une demande de soutien financier :

Vous devrez transmettre le **formulaire complété** ([disponible sur le site internet de la Ville](#)) ainsi que les **pièces justificatives au Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique** par l'un ou l'autre des moyens suivants, au plus tard 90 jours suivant la date d'achat du support à vélo :

1. en ligne sur notre site [Blainville - Demandes en ligne](#) ;
2. par courriel à urbanisme@blainville.ca;
3. par la poste (A/S Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, 1000, ch. du Plan-Bouchard, Blainville, Québec, J7C 3S9);
4. en personne au comptoir multiservice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique (hôtel de ville, 1000, ch. du Plan-Bouchard).

Pièces justificatives à joindre au formulaire :

1. une **preuve d'achat** (copie originale – dans les 90 jours suivant l'achat) avec les détails techniques du support (marque, modèle, etc.);
2. un **plan de localisation du support** sur le terrain; *doit être situé obligatoirement en cour avant;
3. une **photo** du nouveau support installé;
4. le **numéro d'entreprise du Québec** (NEQ) inscrit au Registraire des entreprises.

NOTES :

- Un représentant de la Ville pourrait aller vérifier sur place la conformité des informations transmises.